

# Premier don majeur en culture

Saviez-vous que votre premier don majeur à Danse Danse peut vous coûter bien moins que vous croyez ? Le programme du Premier don important en culture de Revenu Québec prévoit un crédit d'impôt additionnel de 25 % pour le premier don majeur (entre 5 000 \$ et 25 000 \$) d'une personne à un organisme culturel.

Quelles sont les conditions ?

- Il s'agit d'un don en argent entre 5 000 \$ et 25 000 \$ ;
- Le don doit être fait par un particulier après le 3 juillet 2013 ;
- Le don doit être fait à un d'organisme de bienfaisance enregistré qui œuvre au Québec dans le domaine des arts ou de la culture ;
- Le donateur ou la donatrice n'a pas bénéficié de ce crédit par le passé.

Consultez le site de Revenu Québec pour en apprendre davantage.

## Simulation de l'impact fiscal d'un don

| MONTANT DU DON                          | 2 000 \$ | 5 000 \$ | 25 000 \$ |
|---|----------|----------|-----------|
| Crédit fédéral                          | 552 \$   | 1 422 \$ | 7 222 \$  |
| Crédit provincial                       | 472 \$   | 1 192 \$ | 5 992 \$  |
| Crédit Premier don important en culture | N/A      | 1 250 \$ | 6 250 \$  |
| Crédit total                            | 1 024 \$ | 3 864 \$ | 19 464 \$ |
| Coût net du don                         | 976 \$   | 1 136 \$ | 5 536 \$  |

Ce tableau est calculé selon un revenu annuel sous 126 000 \$ pour 2024. Pour des revenus au-dessus de 126 000 \$, un abattement fiscal supplémentaire sera ajouté au crédit provincial, et au dessus de 246 752 \$, au crédit fédéral.

Demandez l'avis d'un expert : Danse Danse vous encourage à consulter un professionnel spécialisé pour vous assurer que vos objectifs et votre décision soient adaptés à votre situation financière et fiscale.

Pour communiquer vos intentions, contactez-nous.

**Mihaela Machiodache**  
Directrice, philanthropie et partenariats  
514-848-0623 poste 108  
mihaela@dansedanse.ca